



CONSEIL — 221^e SESSION

QUATRIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, LUNDI 2 NOVEMBRE 2020, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

Calendrier d'examen des questions

1. Le Président informe le Conseil que le point 5 de l'ordre du jour « Nécessité, ordre du jour, dates, organisation, lieu et langues de la Conférence de haut niveau sur la facilitation de 2021 » est reporté après le point « Programme des réunions de l'OACI pour 2021 et programme provisoire des réunions pour 2022 et 2023 » (C-WP/15092) et l'examen du rapport verbal du Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE) sur le sujet.
2. Le Président informe également le Conseil que le point 19 de l'ordre du jour « Adoption des Amendements n^{os} 46 et 39 de l'Annexe 6, Parties 1 et 2, respectivement » (C-WP/15082) sera examiné à la cinquième séance de la session en cours, le mercredi 4 novembre 2020.

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport sur les activités de l'OACI en matière de cybersécurité

7. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15104, qui fait le point sur les activités de l'OACI en matière de cybersécurité depuis le dernier rapport, qui lui a été présenté à sa 219^e session. Le Conseil est également saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne et du Comité de l'intervention illicite sur le sujet.
8. Après examen, le Conseil :
 - a) salue les progrès réalisés dans les travaux menés par le Secrétariat ainsi que par le Groupe d'étude sur le cadre de confiance ;
 - b) note qu'en égard à l'étude de faisabilité sur le mécanisme pour aborder le Programme de travail de l'OACI sur la cybersécurité, le Président du Conseil, conformément à son

courriel du 30 octobre 2020, a récemment établi la version définitive du mandat et de la composition d'un groupe de travail restreint constitué de Représentants du Conseil et de membres de l'ANC afin de travailler sur la dernière partie de l'étude de faisabilité, qui consiste à analyser différents scénarios (voir résumé C-DEC 219/2).

Nomination des membres de la Commission internationale technique des explosifs

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15106, qui porte sur la nomination des membres de la Commission internationale technique des explosifs (CITE). Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de l'intervention illicite sur le sujet.

10. Après examen, le Conseil :

- a) demande au Secrétariat, en collaboration avec les membres de la CITE, de réévaluer le rôle et la fonction de la Commission, compte tenu des articles pertinents de la *Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection*, ainsi que de l'historique récent de la Commission, en vue d'établir un rapport qui sera présenté à la 222^e session ;
- b) convient de reconduire les membres actuels de la CITE jusqu'à la 222^e session au moins ;
- c) convient en outre que les candidatures présentées en vue d'une nomination à la CITE, qui ont été reçues par le Secrétariat, restent valides et à l'étude jusqu'à ce que le Conseil ait eu l'occasion d'examiner le rapport demandé au titre de l'alinéa a) ci-dessus.

Recommandations du Comité de l'aide collective

11. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15108, qui présente les recommandations du Comité de l'aide collective (JSC) sur les points des accords de financement collectif conclus avec le Danemark et l'Islande.

12. Après examen, le Conseil :

- a) approuve les mesures recommandées par le JSC, décrites dans les résumés analytiques des notes JS-WP/2093, JS-WP/2094 et JS-WP/2095, notamment les dépenses réelles pour 2019, les redevances d'usage pour 2021 et les contributions pour 2021, en plus des frais d'administration de l'OACI pour 2021 ;
- b) approuve en outre le projet de Système de communications vocales du centre d'information de vol de Nuuk, proposé par le fournisseur danois de services de navigation aérienne.

Rapport récapitulatif 2019 sur les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)

13. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15095, qui contient un rapport annuel récapitulatif sur les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) couvrant la période d'avril 2019 à mars 2020. Il est également saisi d'un rapport verbal du Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification sur le sujet.

14. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des progrès réalisés et des résultats obtenus par les PIRG et les RASG, figurant dans les Appendices A et B de la note de travail ;
- b) prend également note des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau régional du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et du Plan pour la sécurité de l’aviation dans le monde (GASP) ;
- c) approuve les mesures à prendre telles qu’elles figurent dans l’Appendice B de la note C-WP/15095.

Évolution du Programme universel d’audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA)

15. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15097, qui rend compte des travaux menés par le Groupe consultatif ad hoc sur l’USOAP CMA (USOAP-AG) et contient des recommandations et des avis stratégiques. Il est également saisi d’un rapport verbal de la Commission de navigation aérienne sur le sujet.

16. Après examen, le Conseil convient de déléguer à son Président le pouvoir d’établir un projet de texte adapté qui pourrait constituer la base d’une décision donnant suite à ce point, étant entendu que ledit projet sera communiqué aux Représentants pour examen en amont de la sixième séance de la session en cours, le vendredi 6 novembre 2020, à la suite de quoi il sera adopté et intégré au résumé des décisions de la séance en question.

Questions diverses

Amendement EUR/NAT-S20/02-EUR 2 des Procédures complémentaires régionales (Doc 7030/5)

17. Il est noté qu’en l’absence d’observations reçues au 26 octobre 2020 en réponse à son mémorandum PRES SS/3076 du 28 septembre 2020, le Président du Conseil a approuvé l’amendement EUR/NAT-S20/02-EUR 2 du Doc 7030/5 au nom du Conseil.

Notes de travail du Conseil présentées pour information

18. Il est noté qu’étant donné que le Président du Conseil n’a reçu aucune demande d’examen des notes d’information ci-après, il est estimé que le Conseil a pris note des informations qui y figurent :

- C-WP/15120 — *Protection de l’environnement — Faits nouveaux survenus à l’OACI et dans d’autres organismes des Nations Unies et organisations internationales* ;
- C-WP/15124 — *État de mise en œuvre des recommandations du Corps commun d’inspection.*